

2018_CT2_423

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Agriculture

■ Séance du 11 octobre 2018

05_4_02

■ Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 14.000 € aux deux associations suivantes :

JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHON	4.000 €
GOUTEZ AU 13 (fonctionnement)	6.000 €
GOUTEZ AU 13 (journée de sensibilisation)	4.000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021 -049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire « Développement économique, Emploi et Agriculture » du 24 septembre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Délibère

Article 1 :

Est attribué aux deux associations sus-mentionnées, un montant total de subventions de 14.000 €.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3D/6312/65748.

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subven- tion sollicitée	Subvention proposée	Conven- tion d'objectifs oui/non
475	JEUNES AGRICULTEURS DES BDR	Accompagnement post-installation	4 000 €	47 240 €	4 000 €	4 000 €	non
264	GOUTEZ AU 13	Fonctionnement	0 €	17 900 €	7 100 €	6 000 €	non
265	GOUTEZ AU 13	Journée de sensibilisation à l'incorporation de produits agricoles locaux en restauration hors domicile	0 €	6 500 €	4 000 €	4 000 €	non
					TOTAL	14 000 €	

DOSSIER N° 2018-475	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 103075	24 septembre 2018	11 octobre 2018

JEUNES AGRICULTEURS DES BDR (JA 13)	
PRÉSIDENTS	Monsieur Romain BLANCHARD
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Le but de JA 13 créé en 1960 est d'œuvrer pour le renouvellement des générations en agriculture à travers : - L'information et la formation sans condition d'adhésion à JA 13 de tous les porteurs de projet d'installation comme agriculteur, ainsi que de tous les nouveaux agriculteurs - La promotion du métier d'agriculteur - L'animation du monde rural - La représentation et la défense des intérêts des jeunes agriculteurs - Le suivi administratif et économique des nouveaux agriculteurs
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs, pendant les quatre années suivant leur installation. De fait, durant la période de démarrage de l'activité agricole, la pérennité et la viabilité de l'exploitation sont fragiles. Le jeune agriculteur est directement confronté aux interrogations (techniques, économiques, administratives) émanant de ses nouvelles responsabilités, aux ajustements et réorientations éventuelles de son projet, à l'évaluation de son activité et à certaines démarches administratives qui lui sont étrangères. C'est pour pallier cette situation que JA 13 a mis en place en 2007 ce dispositif d'accompagnement, qui est unique au niveau national : informer, former et sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche. Ce dispositif a essentiellement pour but de faire un suivi technico-économique et administratif des structures des jeunes concernés. Il s'agit de faire prendre au nouvel installé de la hauteur pour piloter et sécuriser son projet, afin d'atteindre ses objectifs techniques et économiques et devenir autonome. Ce dispositif constitue un cadre préventif des dérives financières, administratives et techniques auxquelles peuvent facilement être exposés les nouveaux agriculteurs qui pourtant ont des engagements réglementaires et financiers à honorer. Il s'agit par là même de prévenir l'accroissement du nombre d'agriculteurs en difficulté et obligés contre leur gré d'arrêter leur activité. En 2017, 36 agriculteurs ont été accompagnés, dont 5 sur le Pays d'Aix.
AUTRES FINANCEURS	ETAT = 2.625 € CD13 = 18.000 € TERRITOIRE DU PAYS SALONAI = 4.000 € TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE = 500 € TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE = 2.000 € PARTENAIRES PRIVES = 5.940 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	47.240 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	35.658 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	4.000 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	4.000 €	MONTANT VOTÉ EN 2017	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	8,47 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	11,22 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_423-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2018

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	2712	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3175
Prestations de services	0		
Achats matières et fournitures	2480	074- Subventions d'exploitation ¹²	
Autres fournitures	232	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) AITA	2625
61 – Services extérieurs	5369	-	
Locations	2732	-	
Entretien et réparation	1540	Région(s) :	
Assurance	1097	-	
Documentation		Département(s) : BDR	18000
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	10500
62 – Autres services extérieurs	7660	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1455	- Territoire du Pays d'Aix	4000
Publicité, publication	16	- Territoire du Pays Salonais	4000
Déplacements, missions	2771	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	500
Services bancaires, autres	3418	- Territoire Istres-Ouest Provence	2000
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes	117	Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,		CCVBA	2000
Autres impôts et taxes	117	ACCM + Terre de Provence	3000
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel	31383	Fonds européens	
Rémunération des personnels	23424	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	7959	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	5940
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	47240	TOTAL DES PRODUITS	47240
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de 4000

€ représente 8,5

% du total des produits hors contributions volontaires.

(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

la date

JEUNES AGRICULTEURS des BDR

Maison des Agriculteurs - 22 av. H. Pontier

13626-AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Tél. 04 42 23 31 49

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financements publics validés doivent être indiquées dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

DOSSIER N° 2018-264	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 125788	24 septembre 2018	11 octobre 2018

GOUTEZ AU 13

PRÉSIDENT	Monsieur Jean-François RIGAT
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 2013, l'association GOUTEZ AU 13 a pour objet : - la promotion des produits agricoles locaux - l'assistance aux membres pour faciliter le développement de leur activité et favoriser la diffusion de leur production locale
OBJET DE LA DEMANDE	Depuis 2007, la Chambre d'Agriculture participe au dispositif « Manger autrement au collège », initié par le CD13, en livrant des fruits et légumes frais et locaux aux collèges participants. Afin d'étendre son savoir-faire à d'autres collectivités, elle a créé « Goûtez au 13 », un dispositif innovant et inédit en France. Outil simple, il permet d'approvisionner de petits établissements scolaires, qui commandent de faibles quantités et des cuisines centrales, dont la demande est plus conséquente. L'association met un point d'honneur à ne livrer que des produits en direct du producteur. L'un des objectifs primordiaux de cette opération est de sensibiliser les élèves aux bienfaits des bonnes habitudes alimentaires. Ceci, en leur donnant la possibilité de manger des fruits et légumes locaux de qualité. Outre la sensibilisation des enfants à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée, « Goûtez au 13 » permet également de valoriser les producteurs, les produits du terroir, mais aussi le travail des cuisiniers des collectivités et des gestionnaires d'établissements. « Goûtez au 13 », c'est : - une solution innovante et pratique pour tous les acteurs - l'assurance de produits 100 % locaux au prix juste - le soutien d'agriculteurs qui pratiquent une agriculture raisonnée - la participation au maintien d'un paysage et d'un environnement de qualité - le soutien d'un développement durable et solidaire « Goûtez au 13 », c'est : - 483 commandes de cuisines centrales, collèges et lycées sur 2017-2018 - 15 producteurs permanents - environ 90 tonnes de produits vendues en 2017-2018 - 375 produits disponibles et 253 produits différents commandés en 2017-2018 - un CA d'environ 141.000 € sur 2017-2018
AUTRES PARTENAIRES	CD 13 = 8.000 €

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2018	17.900 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	7.100 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	0 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	6.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	33,52 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	0 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_423-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2-2 Budget prévisionnel général de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'exercice civil, préciser la date de début et de fin de l'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁷	PRODUITS	Montant ⁷
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2 800 (dt d'entrée + com.)
Prestations de services		074- Subventions d'exploitation ⁸	
Achats matières et fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures	6 600 (logiciel)	Région(s) :	
61 – Services extérieurs		Département(s) :	8 000
Locations	2 400	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total 2017)	
Entretien et réparation		- Territoire Marseille-Provence	
Assurance	600	- Territoire du Pays d'Aix	
Documentation	3 000 (location logiciel)	Détail par service	7 100
62 – Autres services extérieurs		- Territoire du Pays Salonais	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Publicité, publication	5 000	- Territoire Istres-Ouest Provence	
Déplacements, missions		- Territoire du Pays de Martigues	
Services bancaires, autres	300	Communes :	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
64 – Charges de personnel		Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées	
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
65 – Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	
66 – Charges financières		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
67 – Charges exceptionnelles		TOTAL DES PRODUITS	
68 – Dotation aux amortissements		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁹	
TOTAL DES CHARGES		87 – Contributions volontaires en nature	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		Bénévolat	
Secours en nature		Prestation en nature	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole		TOTAL	17 900
TOTAL	17 900		
Signature du Président	Fait à AIX EN PROVENCE	Cachet de l'association	
	Le 27/09/2017		

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

DOSSIER N° 2018-265	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 125788	24 septembre 2018	11 octobre 2018

GOUTEZ AU 13

PRÉSIDENT	Monsieur Jean-François RIGAT
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 2013, l'association GOUTEZ AU 13 a pour objet : - la promotion des produits agricoles locaux - l'assistance aux membres pour faciliter le développement de leur activité et favoriser la diffusion de leur production locale
OBJET DE LA DEMANDE	L'association se propose d'organiser en septembre une journée de sensibilisation à l'incorporation de produits locaux en restauration collective. De fait, par manque de temps, producteurs et chefs n'ont que peu d'occasions de se rencontrer durant l'année scolaire, malgré l'intérêt que chacun porte au travail de l'autre et l'envie de mieux se connaître. La relation producteur/chef est pourtant primordiale pour le bon fonctionnement de la plateforme . Cette journée d'échanges entre producteurs et chefs de cuisine permettra de se rencontrer, d'échanger sur les pratiques, sur les besoins et les difficultés de chacun et de trouver ensemble des solutions. Un des objectifs est un échange de produits plus efficace et une meilleure compréhension des deux parties. Cette journée pourra déboucher sur la création d'un groupe de travail qui se réunira plusieurs fois par an et qui décidera des axes de travail à développer par « Goûtez au 13 » sur l'année. Par exemple, les chefs pourront visiter les exploitations pour mieux appréhender le quotidien des producteurs et les producteurs pourront être invités une journée en cuisine dans le cadre du travail d'un produit en particulier. A cette occasion, un chef pourra présenter une recette à ses collègues et ils pourront cuisiner tous ensemble en direct. Les 102 établissements que « Goûtez au 13 » a livré au moins une fois seront invités à cet événement, ainsi que les 35 producteurs avec lesquels l'association a travaillé en 2017.
AUTRES PARTENAIRES	NEANT

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018	6.500 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2017	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2018	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2017	0 €
SUBVENTION 2018 PROPOSÉE	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2018	61,54 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	0 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_423-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 20 10

CHARGES		PRODUITS	
	Montant ¹¹		Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2 500 (autofinancement)
Prestations de services	2 000	074- Subventions d'exploitation¹²	
Achats matières et fournitures	1 000	État préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		Région(s) :	
61 – Services extérieurs		Département(s) :	
Locations	500	Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	4 000
Entretien et réparation		- Territoire Marseille-Provence	
Assurance		- Territoire du Pays d'Aix	4 000
Documentation		- Territoire du Pays Salonais	
62 – Autres services extérieurs		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Istres-Ouest Provence	
Publicité, publication	3 000	- Territoire du Pays de Martigues	
Déplacements, missions		Communes (détailler)	
Services bancaires, autres		Organismes sociaux (détailler)	
63 – Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations,		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	
64 – Charges de personnel		Aides privées	
Remunération des personnels		75 – Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Autres charges de personnel		76 – Produits financiers	
65 – Autres charges de gestion courante		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES		TOTAL DES PRODUITS	
Charges fixes de fonctionne		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³	
Frais financier		87 – Contributions volontaires en nature	
Autres		Bénévolat	
TOTAL DES CHARGES		Prestation en nature	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		Dons en nature	
Secours en nature		TOTAL	6 500
Mise à disposition gratuite e biens et prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL	6 500		
La subvention demandée à la Métropole de		€ représente % du total des produits hors contributions volontaires.	
Signature du Président		(montant attribué/total des produits) x 100	
Fait à Aix en Provence		Cachet de l'association	
Le 27.09.2017			

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 OCT. 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_423-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018